

# TALENTS & TERRITOIRE

LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA RÉUNION

#14 | SEPTEMBRE 2016

## OSONS LA RÉUNION !

**COMPRENDRE ET APPLIQUER LA  
NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR  
L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL**

**DIRIGEANTS, POUR SORTIR  
DE L'ISOLEMENT : RÉSEAUTEZ !**



**L'ENTREPRISE LOCALE,  
FORCE DE NOTRE TERRITOIRE.**



**TOYOTA**

Changeons d'ère

# Les Journées **HYBRID** **EXPERIENCE**

Découvrez la puissance du silence



## Auris Hybride Graphite **136 ch**

à partir de  
**24 990 €**<sup>(1)</sup>

- Jantes Alliage 16"
- Régulateur de vitesse
- Caméra de recul
- Climatisation automatique
- Ouverture & démarrage sans clé.

toyota.re

**CMM AUTOMOBILES**

► N° UNIQUE 0262 401 401



**TOYOTA**  
**HYBRID**

(1) Prix clés en main remisé pour toute commande d'une TOYOTA AURIS Graphite neuve, carte grise et forfait livraison inclus, bonus écologique 750€ déduit et hors peinture métallisée. Offre valable du 5 août au 20 Septembre 2016 dans la limite des stocks disponibles et non cumulable avec toute offre de remise/reprise en cours. Consommation : 4.1L/100km, émissions de CO2 : 96gr/km.



# TOUS ENSEMBLE, OSONS LA RÉUNION!



**C**onsommer «péi» relève de l'engagement de tous. Les collectivités, les entreprises et les citoyens peuvent acheter de façon responsable en choisissant les produits et services des entreprises qui produisent du bien commun pour la société réunionnaise. Ce bien commun se traduit par la création et le maintien d'emplois locaux durables et non délocalisables, des investissements locaux, reverser des taxes localement pour financer nos infrastructures et services publics, financer localement la formation, investir du temps dans les instances locales qui animent le territoire. L'entreprise locale est d'autant créatrice de ce bien commun qu'elle fonctionne en lien fort avec le territoire où elle vit. Son dirigeant propriétaire, ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, sa banque se mobilisent pour défendre à la fois leurs intérêts particuliers et leur conception de l'intérêt général. La rencontre de ces aspirations forme ce qu'on appelle la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise [RSE].

Il s'agit, pour l'entreprise socialement responsable de servir le bien commun, c'est-à-dire le progrès pérenne de la collectivité, autant que de servir sa finalité première de rentabilité économique. De bâtir un équilibre entre des intérêts en partie divergents, au nom d'impératifs partagés. Par la RSE, l'entreprise se dépasse et se renforce. Quand la grande distribution investit dans des accords avec des agriculteurs locaux ou dans des bateaux de pêche, pour augmenter la part de la pêche locale et de l'agriculture locale dans nos magasins ;

quand nos collectivités décident d'utiliser des produits locaux dans les cantines des écoles ; quand nous, consommateurs, achetons des produits de l'industrie réunionnaise : ce dépassement est clair et devient un engagement, celui de faire gagner La Réunion, créer les conditions du développement et du renforcement de l'emploi local!

Le donneur d'ordre public ou privé, le consommateur, doit s'engager à ce que ses critères d'achat créent des emplois locaux, par la même dopent les revenus des familles et augmentent les flux économiques. Le cercle devient vertueux et ne repose plus sur l'attente d'augmentation des revenus sociaux pour renforcer le pouvoir d'achat des réunionnais.

Cette transformation des comportements, en bousculant les rapports entre l'entreprise, les collectivités et leurs parties prenantes et, en propulsant le client/consommateur devenu éclairé dans un rôle moteur, rend la mutation économique de notre île possible. C'est le moteur du développement de l'emploi local durable et donc du renforcement du pouvoir d'achat des réunionnais. C'est aussi un moyen décisif d'attirer, de retenir et de donner un emploi véritablement d'AVENIR aux talents des générations nouvelles qui ont un sens aigu de l'équilibre entre l'entreprise et la collectivité.

Oté La Réunion !

Dominique VIENNE

**Talents et Territoire :** Le magazine de la CGPME Réunion - 4, chemin Rouania, Ligne Paradis- 97410 Saint-Pierre

**Directeur de la publication :** Dominique VIENNE • **Rédacteur en chef :** Jérôme CALVET

**Assistance technique et rédaction :** Santhi VELOUPOULE , Julie ROBERT.

**Ont collaboré à ce numéro :** Jacques DE PALMAS, Chambre des Notaires, Eric LEUNG, agence GBO, Priscilla PILLARD, Gérard RANGAMA, Andrée TECHER, Solveig LE CADRE, Maixent HADROT.

**Crédits photos :** Fotolia • **Régie publicitaire :** 0262964316 • **Imprimeur :** ICO • **Date de parution :** septembre 2016

**Dépôt légal :** septembre 2016 - ISSN : 2257-6126.

**Publication gratuite. Toute reproduction partielle ou intégrale d'articles est interdite.**

26 > 30 SEPTEMBRE 2016



Au cœur de l'Océan Indien, l'île de La Réunion, territoire français et européen, concentre l'ensemble des grands défis mondiaux. Son caractère insulaire l'invite à miser sur la transition écologique, comme une formidable opportunité pour créer dès aujourd'hui les relais de croissance et les emplois de demain.

Afin d'imaginer des solutions durables innovantes, exportables sur d'autres territoires, NEXA organise, en partenariat avec l'Université de La Réunion, du 26 au 30 Septembre 2016 le Forum International de l'Economie Circulaire.

Une quinzaine d'experts internationaux de l'Economie Circulaire sont invités à découvrir le potentiel de La Réunion et ses opportunités d'affaires, et à rencontrer les opérateurs locaux pour construire ensemble des projets communs.

#### AU PROGRAMME :

- Une journée de **conférences ouverte à tous les publics**
- Des **ateliers thématiques** à destination des entreprises, des acteurs publics ou du monde de la recherche
- Une matinée d'**interclustering**
- Des **visites terrain** et des **rendez-vous B2B**
- Un village des **solutions alternatives innovantes**

**Vous souhaitez assister aux conférences ? Vous inscrire aux ateliers ?**



Informations & inscriptions :

[www.nexa.re](http://www.nexa.re)

[www.innovonslareunion.com](http://www.innovonslareunion.com)

[contact@nexa.re](mailto:contact@nexa.re) • 0262 20 21 21



## POINTS DE VUE

### 06 ÉCHOS MÉTRO

- > Les sénateurs LR volent au secours des franchises
- > Un nouveau taux d'IS pour les PME ?
- > Loi «égalité réelle outre-mer» au Conseil des Ministres : révolution ou stratégie de communication ?

## PAROLE AUX ADHÉRENTS

### 08 ILS NOUS ONT REJOINTS

### 09 FOCUS SYNDICAT : > LE S2IR

## LE DOSSIER

### 10 OSEZ LA RÉUNION, UNE AMBITION PARTAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 11 > SBA, un pas de plus : osons une commande publique responsable !

### 13 > La Chambre de Commerce et d'Industrie, le parlement des PME

### 14 > La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'identité artisanale peut rimer avec modernité et ouverture !

## ENTREPRENDRE AU QUOTIDIEN

### 15 > Tableau de bord trimestriel de l'emploi

### 16 > Le notaire : un expert de l'immobilier

### 16 > Dirigeants, pour sortir de l'isolement : Réseautez !

### 18 **LE SAVIEZ-VOUS ?** > Comprendre et appliquer la nouvelle réglementation sur l'étiquetage nutritionnel

## LA CGPME EN ACTION

### 20 **NOS MANDATAIRES EN ACTION** > Focus sur le CESER

### 21 **RETOUR EN IMAGES**

### 22 **L'ÉQUIPE CGPME RÉUNION SE RENFORCE !**

### 22 **AGENDA**



## REJOIGNEZ-NOUS !

La CGPME Réunion est une grande famille qui défend, représente et accompagne les entreprises locales.

**Pour exister, influencer, progresser ENSEMBLE,**  
**Rejoignez le réseau des TPE/PME.**  
**Pensez CGPME !**

Vos contacts pour adhérer : **Julie ROBERT** et **Nazîha MOGALIA**  
**Tél. : 02 62 96 43 16**  
Mail : [contact@cgpme-reunion.com](mailto:contact@cgpme-reunion.com)



# ECHOS METRO



## LES SÉNATEURS LR VOLENT AU SECOURS DES FRANCHISES

La loi travail a été adoptée. Ce texte présente cependant de nombreuses dispositions susceptibles d'emporter des conséquences négatives pour les PME. Par exemple : la mise en place d'une instance de dialogue social dans les réseaux de franchise qui remet ainsi en cause l'indépendance de ces derniers.

Le gouvernement est resté sourd aux mises en garde de la CGPME dénonçant une atteinte à la liberté d'entreprendre, s'en prenant au fondement même de la franchise basé pour le franchisé sur la maîtrise de la gestion de son entreprise. La CGPME se félicite donc du recours au Conseil Constitutionnel intenté par des sénateurs LR.

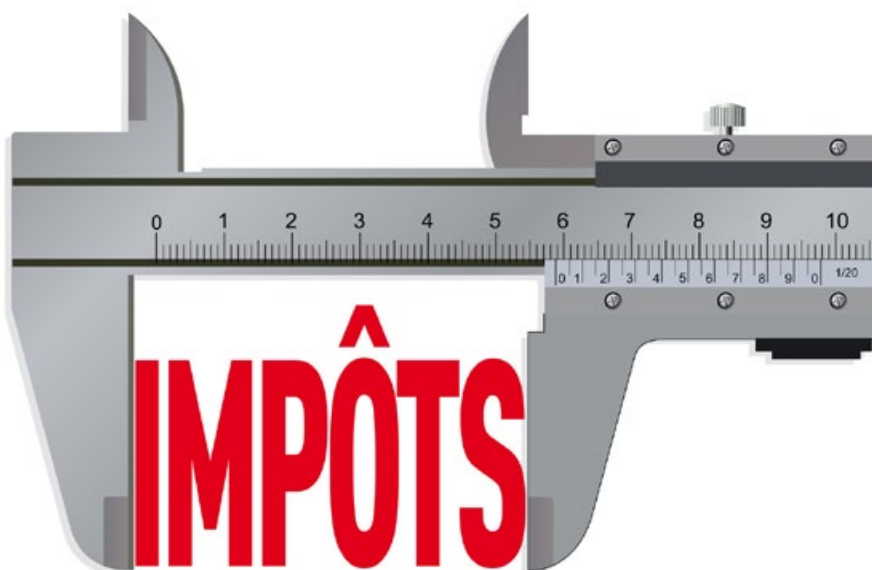
## UN NOUVEAU TAUX D'IS POUR LES PME ?

Le taux marginal de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en France est aujourd'hui de 33,3%. En théorie. Dans la pratique, les grandes entreprises, et elles auraient tort de s'en priver, disposent de nombreuses possibilités légales pour «optimiser»; en clair échapper en grande partie au paiement de l'IS. Le résultat est là : les grandes entreprises, notamment celles du CAC 40, s'acquittent, en moyenne, d'un taux d'IS inférieur à 10% tandis que les PME flirtent, en moyenne, avec les 32%.

Dans un tel contexte, envisager la création d'un nouveau taux à 28% pour les PME en dessous d'un certain seuil de chiffre d'affaires est

une bien pâle mesure qui ne ferait que créer un énième effet de seuil. Inefficace et toujours aussi injuste. La CGPME propose plutôt de baisser le taux marginal d'IS en dessous de 30% afin de positionner la France dans la moyenne européenne. L'instauration d'un taux réduit d'IS pour la fraction des résultats réintégrés au capital des PME viendrait compléter le nouveau dispositif. Ainsi, non content d'alléger la facture fiscale, on apporterait une solution à la sous-capitalisation des PME, tout en favorisant le financement de l'investissement.

Le candidat François Hollande s'était déclaré favorable à une telle mesure. Il est temps que le Président de la République la mette en oeuvre.

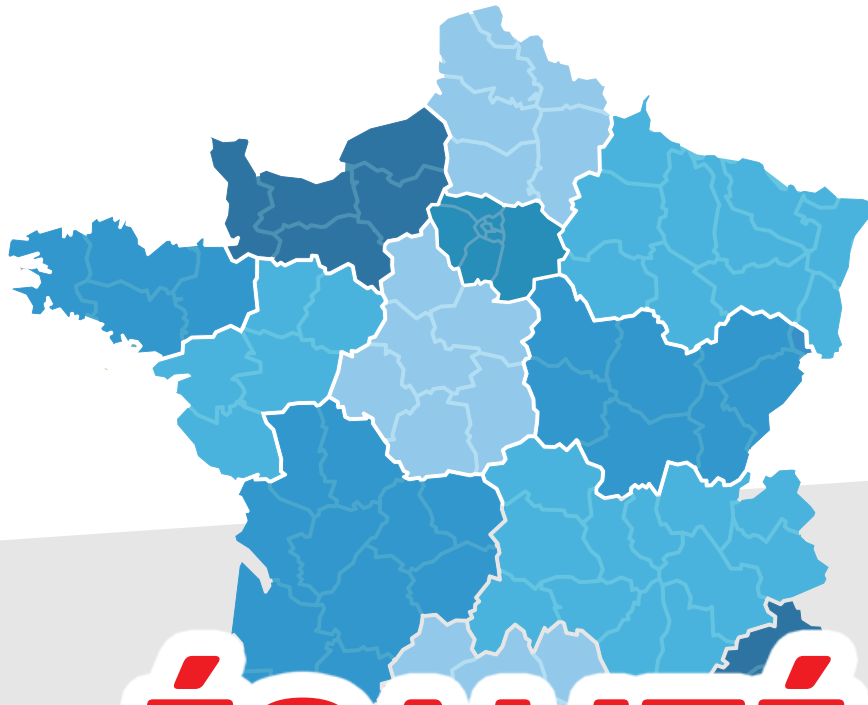


## LOI « ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER AU CONSEIL DES MINISTRES : RÉVOLUTION OU STRATÉGIE DE COMMUNICATION ?

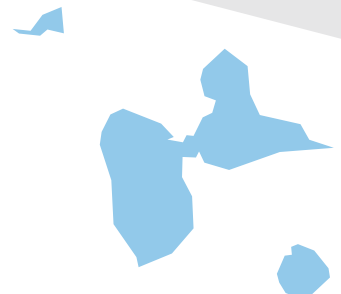
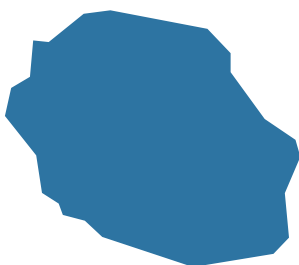
Si la FEDOM se félicite de l'adoption en Conseil des Ministres le 03 août dernier de la loi sur l'égalité réelle, qui traduit une attention particulière du gouvernement pour nos outre-mer, elle n'en demeure pas moins extrêmement déçue par le contenu du texte proposé. Le projet de loi tel qu'il a été présenté ne répond pas en l'état aux attentes des milieux économiques. Non seulement il ne contient aucune mesure favorable aux milieux économiques, mais les rares dispositions

contenues dans le titre IV intitulé «Dispositions économiques» sont potentiellement dangereuses ou à tout le moins nuisibles pour les entreprises ultramarines. Au cours de la conférence de presse suivant le Conseil des Ministres, le discours de la secrétaire d'État à l'égalité réelle, Ericka BAREIGTS, n'a pas contribué à apaiser les craintes. Passer du statut de français d'outre-mer à celui de français, voilà ce que permettra le texte a-t-elle dit en substance. L'égalité réelle économique ne se décrète

pas. Sauf à multiplier les transferts sociaux, elle ne sera possible que grâce aux entreprises, qui seules sont en mesure de créer des richesses partagées et de l'emploi. La FEDOM regrette fortement de n'avoir pas été entendue. Le Conseil des Ministres a annoncé le lancement d'une concertation uniquement sur internet qui prendra fin le 9 septembre. Mais le texte du projet de loi a déjà été déposé. Cette précipitation ne dit rien qui vaille....



# ÉGALITÉ RÉELLE ?



# ILS NOUS ONT REJOINTS



“ *Intégrer la CGPME est pour moi un moyen de participer au développement du territoire réunionnais qui m’a accueilli il y a 9 ans et m’a fait grandir professionnellement. C’est un juste retour des choses que de proposer, à travers cette belle organisation proche du tissu économique, mes conseils en ressources humaines aux chefs d’entreprises de TPE et PME. Du recrutement, à l’externalisation complète ou partielle du service RH, mon objectif est de permettre à l’entreprise de capitaliser sur sa valeur ajoutée, l’humain, bien au-delà du simple respect du cadre légal.* ”

Priscilla PILLARD, gérante de 3ème LIGNE

“ *Nous avons choisis d’adhérer à la CGPME après rencontre avec la nouvelle équipe en place. Toute jeune entreprise, nos objectifs, en adhérant à la CGPME Réunion, sont les suivants : développer notre réseau, bénéficier et faire bénéficier les entreprises adhérentes des connaissances et des savoir-faire, être informés des évolutions réglementaires relatives à la vie des entreprises et participer au développement de La Réunion.* ”

Solveig LE CADRE et Maixent HADROT, gérants de MHALYS



“ *J’ai adhéré à la CGPME Réunion parce qu’elle porte des valeurs dans lesquels je me retrouve. La CGPME Réunion représente pour moi une organisation d’entreprises très sérieuses où je peux exprimer mes idées, ma vision pour le développement de La Réunion. La CGPME Réunion me permet d’être toujours en connexion avec la réalité et l’enjeu économique de notre île.* ”

Gérard RANGAMA, gérant de SOLEIL RÉUNION

“ *J’ai adhéré à la CGPME Réunion à cause de sa réputation de proximité auprès des TPE et PME réunionnaises, auxquelles j’apporte mon expérience et mon expertise en diagnostics financiers et outils de pilotage. J’ai adhéré parce que la CGPME place l’entreprise locale au centre du développement de notre territoire, parce que nous partageons des valeurs communes.* ”

Andrée TECHER, gérante d’A.G.O.E. EURL



## MAIS AUSSI

- EFFICIENCY
- INDIAN OCEAN CONNECT
- ALUMINIUM AUSTRAL DIFFUSION
- MINVEST
- SCI M2J
- SUD INVEST INC
- SOLYNVEST
- SCI P2J
- SLI PISCINE
- VALORIS
- SYNDICAT DES IMPORTATEURS INDÉPENDANTS DE LA RÉUNION
- AUSTRAL IMPORT
- EFFIZIENZ



# FOCUS SYNDICAT

SYNDICAT DES IMPORTATEURS INDÉPENDANTS DE LA RÉUNION

NOUS DÉFENDONS AU TRAVERS DE LA FILIÈRE RÉUNIONNAISE D'INGÉNIERIE ET DE SERVICES LIÉS À LA DISTRIBUTION (ISD) LA PRODUCTION DE VALEUR AJOUTÉE LOCALE

## NOS MÉTIERS :

- LOGISTIQUE AMONT
- STOCKAGE & MANUTENTION
- TRANSPORT & MERCHANDISING
- SERVICES EN MAGASIN
- MAINTENANCE DE GAMME LARGES
- COMMUNICATION & MEDIA PLANNING
- STRATÉGIE MARKETING & COMMERCIALE



- 20 ENTREPRISES INDÉPENDANTES RÉUNIONNAISES
- 280 COLLABORATEURS DIRECTS
- 1120 EMPLOIS INDIRECTS
- CHIFFRE D'AFFAIRES : 80 MILLIONS €
- POIDS SOCIÉTAL : 27,2 MILLION €

## La filière réunionnaise d'Ingénierie et de Services liés à la Distribution (ISD)

Que représente la filière réunionnaise d'Ingénierie et de Services liés à la Distribution ? C'est la filière réunionnaise composée d'une cinquantaine d'entreprises qui développe plusieurs métiers spécifiques permettant de garantir l'acheminement, le stockage, la disponibilité, la livraison et la fraîcheur des produits de marques dont elles ont la représentation, au travers de contrats avec des industriels de renom à destination de la GMS et des commerces traditionnels et de proximité.

Cette filière développe les métiers de la logistique amont, les métiers de stockage, de transport, de services, de communication et de stratégie. Par l'ancrage territorial des entreprises qui la composent, attaquer cette filière c'est détruire l'économie de La Réunion.

## Une filière vertueuse mais fragile

Le Syndicat des Importateurs Indépendants de La Réunion, ou S2IR, souhaite attirer l'attention sur les effets néfastes de régulations

économiques arbitraires qui mettraient en péril la pérennité de cette même filière. La remise en cause brutale des contrats de distribution, sans avoir préalablement donné aux membres de la filière la possibilité d'exprimer par des faits économiques indiscutables le bénéfice que leur ancrage territorial pouvait avoir à l'égard de la population réunionnaise, constitue un acte économique dévastateur pour notre petit territoire.

Les membres du S2IR font partie inhérente de l'économie locale et comptent, au même titre que d'autres

filères, participer activement au développement de l'île.

La grande majorité des entreprises qui s'inscrivent dans cette filière sont exemplaires dans leur capacité à recycler leur valeur ajoutée dans le territoire. Cet ancrage territorial, cette attitude réunionnaise doivent être soutenus et défendus.

Détruire nos entreprises, c'est appauvrir La Réunion.

Source :

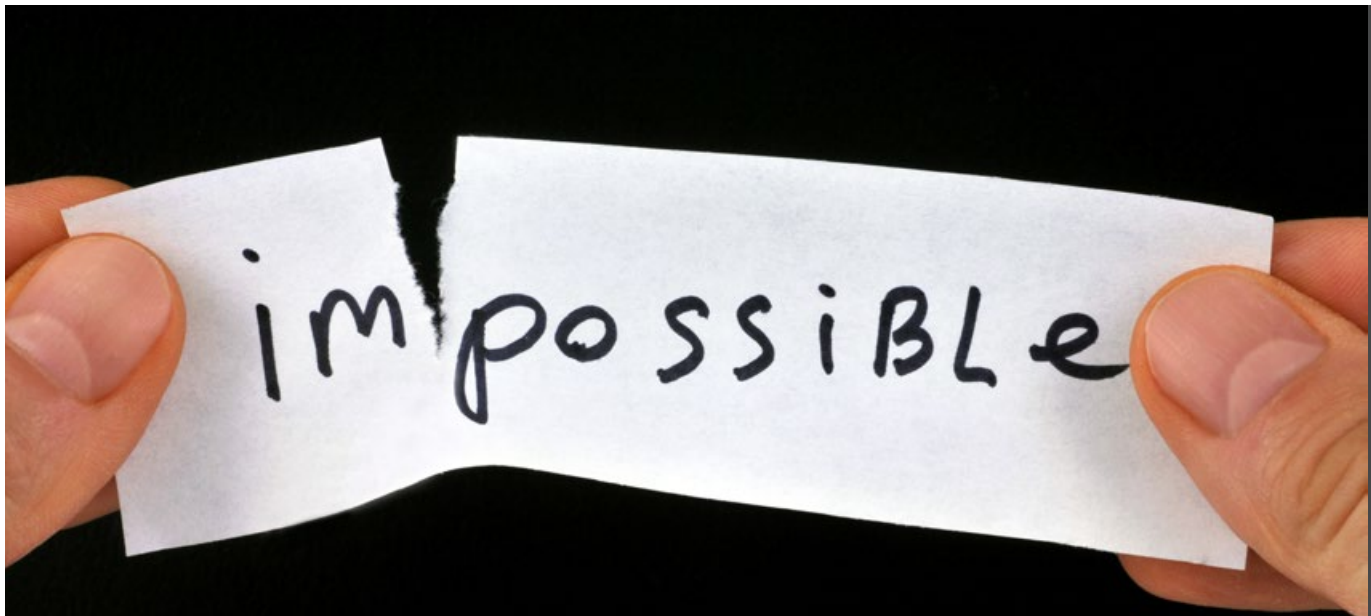
Eric LEUNG, Président du S2IR  
e.leung@sodirel.re



# OSONS LA RÉUNION !

UNE AMBITION PARTAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10



*Et si les consommateurs, de part leur choix, avaient la possibilité d'aider l'emploi local ? À la CGPME Réunion, nous y croyons. Consommer péi relève de l'engagement et de la responsabilité de chacun d'entre nous : de l'acheteur public, aux entreprises locales, en passant par les produits que nous glissons dans nos caddies de supermarché, chaque achat compte !*

## CONSOMMER PÉI POUR CRÉER DES EMPLOIS ET FAIRE GAGNER LA RÉUNION

Quand la grande distribution investit dans des accords avec des agriculteurs locaux ou dans des bateaux de pêche pour augmenter la part de la pêche locale et de l'agriculture locale dans nos magasins ; quand nos collectivités décident d'utiliser des produits locaux dans les cantines scolaires ; quand nous achetons des produits de l'industrie réunionnaise, nous marquons notre engagement pour le bien commun réunionnais. Consommer péi, c'est soutenir son voisin producteur de fruits par exemple, c'est lui permettre de créer des emplois locaux, durables et non délocalisables. Car, outre les emplois locaux, la consommation péi nourrit une dynamique vertueuse :

investissements réalisés à La Réunion, taxes payées dans l'île pour financer nos infrastructures et services publics, pour financer de la formation, mais aussi investissement de nos forces vives, dans les instances locales qui animent le territoire,... Cette transformation des comportements peut bousculer les rapports entre l'entreprise, les collectivités et leurs parties prenantes et propulser le

client/consommateur dans un rôle moteur. La mutation économique de notre île devient alors possible. Pensez-y... Consommer local, c'est aussi un moyen décisif d'attirer, de retenir et de créer un véritable emploi d'AVENIR aux talents des générations nouvelles. Ainsi, ensemble, nous pouvons créer les conditions du développement pour faire gagner La Réunion.

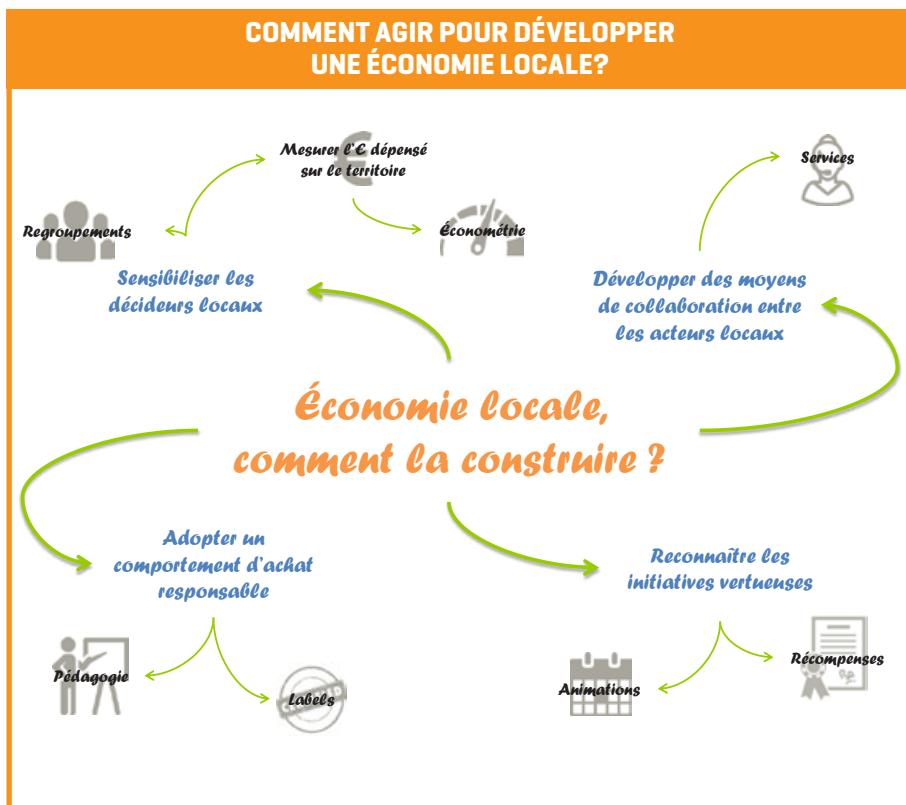


La CGPME Réunion a mis en place un certain nombre d'actions en faveur de l'achat local et s'est engagée dans différentes initiatives pour faire gagner son territoire. L'association SBA a vu le jour le 18 juin dernier. La CGPME Réunion intervient régulièrement lors d'événements sur le « consommer local ». Ainsi, elle touche à la fois les collectivités, principaux donneurs d'ordre et les entreprises.

Nous avons souligné qu'il est important de sensibiliser l'ensemble des maillons de la chaîne de consommation : alors, en pratique, comment faire ?

**POURQUOI ACHETER LOCAL?**

Acheter local augmente les flux économiques entre entrepreneurs locaux et permet la migration vers un nouveau modèle de développement à La Réunion basé sur la redistribution de richesse sur et pour le territoire.



**SBA, UN PAS DE PLUS : OSONS UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE !**

**SBA**  **RSE**

Aujourd'hui, peu de marchés publics locaux intègrent des clauses environnementales et encore moins, intègrent des critères sociétaux dans leurs critères de sélection. Pourtant, pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques de La Réunion, la commande publique doit évoluer en matière de procédures et de formation des acheteurs publics afin de mieux appréhender la valeur ajoutée globale proposées par les entreprises locales. C'est tout l'enjeu de Stratégie du Bon Achat : SBA, porté par les syndicats patronaux et contractualisée avec les collectivités locales.

Cette démarche réunionnaise est une réponse ambitieuse et volontariste, aux enjeux de la transition économique vers une économie circulaire. Cette stratégie du bon achat SBA promeut les circuits courts et les activités de proximité et constitue un atout pour

un développement économique local et durable. Aujourd'hui, nos TPE et PME ne peuvent plus attendre : la commande publique doit être dynamisée et les critères de sélection enrichis afin d'assurer un processus de sélection éclairé permettant de pérenniser nos tissus industriels et

**ON SBA TOUS POUR LA RÉUNION !**

L'ENTREPRISE LOCALE, FORCE DE NOTRE TERRITOIRE.



sociaux locaux, promouvoir nos savoir-faire et permettre de créer des emplois durables, non délocalisables. Une commande publique responsable ne peut plus se borner à considérer le prix affiché comme seul critère

d'attribution des marchés. Les acheteurs publics doivent s'engager à choisir l'offre réellement la plus avantageuse au regard de la valeur ajoutée globale de l'entreprise, c'est-à-dire en considérant les retombées économiques pour le territoire.

Le seul prix affiché est réducteur et conduit à un dumping social, destructeur de toutes possibilités de création d'emplois dont notre territoire a ardemment besoin. Nous devons donc tous nous engager à changer de comportement.

La Stratégie du Bon Achat, SBA, favorise des décisions éclairées, orientées vers le « mieux-disant » en termes de retombées économiques locales et permet à la commande publique d'exprimer sa responsabilité de développement économique par l'acte d'achat, en favorisant la création et le développement d'entreprises locales.

Choisir de faire travailler nos TPE/PME locales, c'est choisir de valoriser nos savoir-faire locaux, c'est choisir de soutenir le développement de l'emploi durable et de proximité, c'est s'engager à acheter de façon responsable.



# CHEFS D'ENTREPRISE DE TPE & PME

ENTREPRENEURS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

POUR ÊTRE AU CŒUR DE L'ACTU

QUI VOUS CONCERNE

Une seule adresse

[WWW.CGPME-REUNION.COM](http://WWW.CGPME-REUNION.COM)



L'ENTREPRISE LOCALE,  
FORCE DE NOTRE TERRITOIRE.



# LA CCI, LE PARLEMENT DES PME

FOCUS SUR UN OUTIL ÉCONOMIQUE QUI PERMET DE DÉVELOPPER NOTRE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ



## CCI ÎLE DE LA RÉUNION

Pendant longtemps, elle n'a été qu'une institution qui gérait l'aéroport et le port... Aujourd'hui la CCI de La Réunion n'est pas uniquement un bâtiment rue de la Victoire à Saint-Denis, c'est le porte drapeaux de nos entreprises des secteurs industriel, du commerce et des services. Demain et comme elle ne l'a peut être jamais fait, la CCIR doit développer et animer le tissu économique local et contribuer à l'attractivité de notre territoire. Si l'entrepreneur est par nature seul, il doit pouvoir compter sur l'institution qui le représente.. À la CGPME Réunion, nous sommes particulièrement sensibles à cette question et nous sommes convaincus que la CCIR doit être la maison de toutes les entreprises réunionnaises, pour qu'elles trouvent les réponses à leur nombreuses attentes. Car derrière toutes ces entreprises, c'est un véritable maillage du territoire qui se développe, avec des enjeux importants en termes d'emplois, d'attractivité et de dynamisme économique. Cette valeur d'ancrage territoriale est un pilier de notre CGPME Réunion et nous sommes convaincus qu'il faut démultiplier cette politique à l'échelle de la CCIR. Les entreprises locales ont besoin d'une CCI dynamique, active et de proximité.

### UNE CCI C'EST QUOI ?

Les CCI, en leur qualité de corps intermédiaire de l'État, exercent une mission de service public et d'intérêt général. Elles représentent les intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics et des autorités étrangères. Elles sont un rouage décisif dans le tissu et le développement économique du territoire, tout en étant un soutien majeur pour les entreprises tout au long de leurs vies. La CCIR, comme chacune des autres chambres régionales françaises, a pour rôle d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'actions économiques pour favoriser la création et le développement des TPE/PME, de doter notre territoire d'outils



de formation professionnelle ou continue prospectifs, de défendre également les intérêts du Commerce de Centre Ville ou du commerce de milieu rural, d'assurer des missions d'appui et de conseil au développement international de nos entreprises .

### CE QUE POURRAIT APPORTER LA CGPME RÉUNION À LA CCI

En tant qu'organisation patronale interprofessionnelle, nous pouvons apporter à la CCIR :

- Des élus éclairés par nos actions au quotidien, ancrés et proches des entrepreneurs
- Un prolongement de notre action économique locale pour porter la voix des TPE-PME (SBA, Osez la Réunion, Consommer local, accès à la commande publique, mesure du retour économique des dépenses des entreprises sur le territoire via l'économétrie)
- Un lieu de rassemblement pour les chefs d'entreprise
- Une liste de diffusion pour ses dispositifs et événements : réflexe CCI!
- Un levier pour transmettre l'envie d'entreprendre
- Un réseau étendu et animé de dirigeants désireux de se retrouver pour rompre leur isolement
- Un lieu de connaissance et de formation
- Un élargissement de l'offre CGPME Réunion de la Cité des Entrepreneurs à l'ensemble des chefs d'entreprise réunionnais
- Un soutien au commerce de proximité
- Un espace d'échanges et de partage sur les besoins des chefs d'entreprise
- Un terrain de développement de nouvelles offres pour les dirigeants en fonction de leurs préconisations

# LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT L'IDENTITÉ ARTISANALE PEUT RIMER AVEC MODERNITÉ ET OUVERTURE !

Aujourd'hui, entre repli mortel et adaptation courageuse, le réseau consulaire est à la croisée des chemins. Il y a pourtant urgence, alors que les artisans restent majoritairement dubitatifs sur l'utilité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour leur entreprise. Le réseau doit se remettre en cause, s'interroger sur son efficacité, réfléchir à ses missions. La réforme territoriale en fournit l'occasion.

La CMA est perçue comme une administration par les artisans. Le rôle et le travail des élus sont insuffisamment mis en valeur. La défense des intérêts généraux de l'artisanat impose de reconstruire un discours fort qui porte la voix du terrain. Trop souvent, la représentation artisanale officielle a été un « entre soi » refusant toute ouverture et déroulant en boucle les mêmes certitudes.

Aujourd'hui, le monde a changé. On peut être ouvert et défendre son identité. Le dialogue entre artisans et PME, CMA et CCI, et la construction en commun sont possibles et



## Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Région  
Ile de La Réunion

Université régionale  
des métiers de l'artisanat

nécessaires. Il faut mutualiser toutes les fonctions possibles avec la CCI : CFE, création d'entreprise, transmission, formations, formalités, etc. L'objectif est double : simplifier la vie des entreprises et retrouver des marges de manœuvre pour faire du véritable développement économique et affronter la révolution numérique.

### UNE CMA C'EST QUOI ?

Les CMA ont pour missions d'accompagner les entreprises artisanales au quotidien, de défendre l'intérêt des artisans auprès des

pouvoirs publics et de renforcer la prise en compte de l'artisanat dans les programmes de développement, les lois et réglementations.

### LES COMBATS DE LA CGPME REUNION

- Protéger nos savoir-faire locaux en préservant la qualification artisanale
- Réformer le fonctionnement du RSI notamment en limitant l'assiette des cotisations aux seuls revenus du chef d'entreprise et en supprimant les cotisations sur les dividendes
- Renforcer davantage le service de proximité aux artisans et mutualiser les différentes offres de service proposées aux TPE/PME
- Informer et former le chef d'entreprise de l'ensemble des réglementations et normes qui s'applique à son activité et faciliter le dialogue avec les institutions locales

## INVITATION

PLANÈTE  
PME  
LA CROISSANCE  
C'EST NOUS !

MARDI 18 OCTOBRE 2016  
9H - 18H

PALAIS  
BRONGNIART  
PARIS



8 500 visiteurs



2 500 rdv  
d'affaires



85 intervenants



150 exposants  
et partenaires



10 délégations  
étrangères



INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT : [www.planetepme.org](http://www.planetepme.org)



# TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL DE L'EMPLOI

MARS 2016



Les dernières données de l'emploi à La Réunion dans le secteur privé confirment les tendances observées tout au long de l'année 2015, permettant d'être optimistes pour les mois à venir. Des secteurs tels que la construction ou les services de l'automobile, qui ont été fortement pénalisés par « la crise de 2008 », devraient permettre à court terme la création d'un nombre significatif de postes, d'une part du fait d'une nette reprise des mises en chantier de logements neufs et la montée en puissance des travaux de la route du littoral et, d'autre part par une

croissante aussi forte que régulière des immatriculations des véhicules neufs, soutenues par la reprise de la consommation des ménages.

Si les activités liées au tourisme, intérieur autant qu'extérieur, profitent à l'ensemble des territoires :

- Le développement de l'emploi dans l'Est est essentiellement porté par celui des éco-industries (électricité, eau, collecte et traitement des déchets) ;
- Les créations d'emploi dans le secteur de la construction dans l'Ouest, qui auraient dû être portées par les travaux de la route du littoral restent encore limitées ;
- Dans le Nord, les créations de postes sont limitées aux activités de services (santé-social, administration, coiffure, sécurité...).

L'importance, fortement amplifiée par le « bouclier qualité-prix », donnée à la recherche des prix les plus bas pourrait se faire au

détriment de l'emploi dans la filière alimentaire, au sein de laquelle on observe une stagnation dans les industries agroalimentaires et des emplois salariés anormalement bas, voire en diminution dans les activités d'élevage, dans le secteur de l'agriculture.

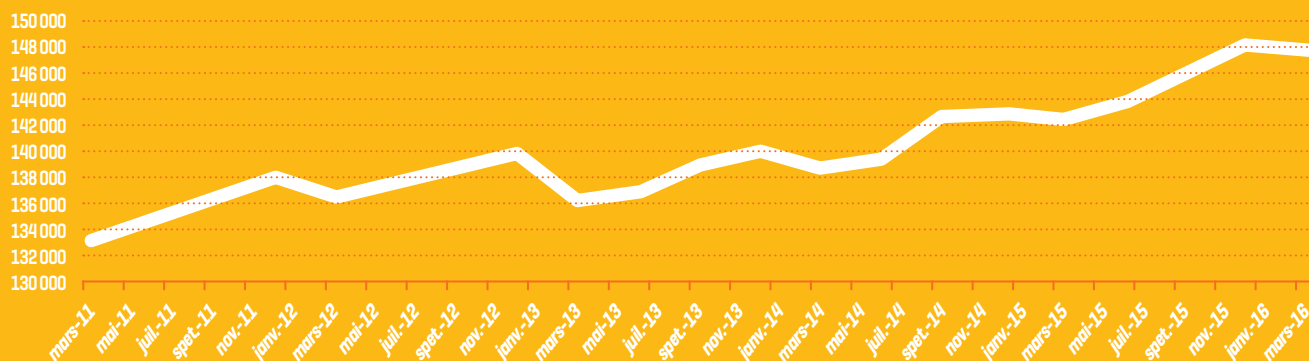
La relativisation des enjeux des « prix bas » au regard de l'urgence sociale, dont la solution ne peut être la multiplication des dispositifs d'emplois aidés, devrait permettre la création de bien plus de 5 000 emplois dans la filière alimentaire, sans investissement majeur.

## CHIFFRES CLÉS

- **147 716 emplois salariés dans le secteur privé**
- **+ 3,6 % en glissement annuel**
- **2 244 € de salaire mensuel moyen (4 derniers trimestres) par tête**
- **+ 0,8 % en glissement annuel**

## Evolution trimestrielle de l'emploi dans le secteur privé à La Réunion

Source : AcoSS



## LE NOTAIRE : UN EXPERT DE L'IMMOBILIER



**Chambre des notaires  
de la Réunion**

Se rendre chez un notaire doit s'inscrire dans une démarche avant tout volontaire d'optimiser son projet immobilier et ne doit pas être ressenti comme une contrainte.

Grâce à sa connaissance approfondie du marché de l'immobilier et de ses mécanismes, le notaire se porte conseil auprès des futurs vendeurs et acquéreurs. Au-delà du montage des dossiers sur le plan juridique et fiscal, il apporte un éclairage sur les prix pratiqués dans chaque secteur. Et pour une estimation plus fine, il est en mesure d'expertiser le bien convoité ou voué à la vente.

Pour mieux répondre aux attentes des particuliers et des acteurs dans ce domaine, la Chambre des Notaires de La Réunion a mis en place un baromètre

des prix de l'immobilier. Présenté à la presse à l'occasion du dernier Salon de la Maison, il est dorénavant mis en ligne. Sur son nouveau site internet ([chambre-reunion.notaires.fr](http://chambre-reunion.notaires.fr)) accessible depuis la fin du mois d'août, la Chambre met gratuitement à disposition des internautes les dernières tendances des prix de l'immobilier à La Réunion. Les indicateurs portent sur les prix médians des appartements et des maisons dans les secteurs neuf et ancien, ainsi que des terrains à bâtir.

Quelques données permettent par ailleurs une première approche de leur évolution sur un an. Cette photographie du marché reste toutefois perfectible, sujette aux variations du nombre d'actes signés au cours de la période et aux paramètres nationaux, qui seront par la suite affinés, adaptés aux spécificités du contexte local.

Enfin, le site Internet de la Chambre met à disposition toutes les annonces

immobilières pour lesquelles la négociation est directement gérée par les études notariales. Une activité, qui depuis la promulgation de la loi Macron, ne fait plus l'objet d'un quelconque encadrement tarifaire. La fixation des honoraires de négociation est dorénavant à la discrétion des études et donc potentiellement négociable.

Quelques chiffres clés sur les prix de l'immobilier en 2015

- Sur l'ensemble du département, les prix médians des appartements anciens et neufs se sont respectivement élevés à 2 080 euros et 4 040 euros le m<sup>2</sup>.

- Concernant l'acquisition de maisons anciennes, la surface habitable moyenne des transactions prises en compte est de 100 m<sup>2</sup> et celle du terrain de 520 m<sup>2</sup>. Les ventes se sont conclues pour un prix médian de 200 000 euros.

- Les maisons neuves retenues présentent une surface habitable moyenne.

## DIRIGEANTS, POUR SORTIR DE L'ISOLEMENT : RÉSEAUTEZ !

Selon une étude de 2011\* réalisée en métropole, 85 % des TPE/PME se trouvent dans une situation tendue, voir en difficulté. Or, face à ces situations, les dirigeants de TPE ou de PME restent trop souvent isolés, rendant la gestion de ces difficultés encore plus complexe. Isolé par ses collaborateurs tout en haut de la hiérarchie, le dirigeant d'entreprise trouve rarement une oreille attentive à ses préoccupations. Il est alors souvent seul à prendre l'ensemble des décisions tant opérationnelles que stratégiques, nécessaires à la survie son entreprise. Comment faire pour casser cet isolement et juguler cet état de fait ? Plusieurs solutions peuvent être envisagées.

En interne d'abord. Les employés sont des ressources à part entière : ils ne sont pas là que pour effectuer des tâches opérationnelles, mais peuvent aussi, suivant les situations, prendre des responsabilités, émettre des avis sur la direction prise par l'entreprise. Il est pour cela important de leur reconnaître

cette faculté et le cas échéant, de leur déléguer des tâches que seul le dirigeant effectuait jusqu'alors.

Des solutions existent aussi à l'extérieur de l'entreprise. Les rencontres entre chefs d'entreprise existent, organisées par des associations, des syndicats. La CGPME Réunion propose par exemple des « Business Breakfasts » permettant chaque mois à un adhérent de présenter son activité à un collège de chefs d'entreprise. L'objectif premier ne sera pas d'y faire des affaires mais d'échanger avec des personnes ayant rencontré les mêmes problématiques ou difficultés. Ces échanges peuvent apporter des aides, des réponses ou tout simplement permettre de confronter le chef d'entreprise à des pairs ayant une expérience plus importante.

Une autre solution consiste, enfin, à se faire accompagner par des prestataires externes, pour se faire seconder sur des activités jugées critiques et pour lesquelles un appui via du conseil en management ou en stratégie peut

s'avérer utile. Cette activité englobe la mise en place de projets et l'aide à la prise de décision sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les chefs d'entreprise. Ainsi, 35 % de TPE/PME (selon la même étude de 2011) ont déjà fait appel à du conseil en management et en stratégie. Une première prestation incontestablement probante qui constitue un véritable levier, puisque parmi ces entreprises, le taux de satisfaction est très important et que 77% des dirigeants de PME qui ont eu recours à ces prestations, renouvellent l'expérience, parfois même à plusieurs reprises.

L'isolement du dirigeant n'est donc pas une fatalité, des solutions existent, à vous de choisir celle[s] qui vous correspond[ent] le mieux !

\* Chiffres issus de l'étude « La valorisation du conseil en management auprès des PME », réalisée en 2011 par le CICF et portant sur une population de 1 012 décisionnaires de PME françaises.

# LES AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES DE LA CGSS POUR LA PRÉVENTION DANS LES PME-TPE



## LES DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES :

L'arrêté du 9 décembre 2010 prévoit des dispositifs d'aides financières au développement de la prévention des risques professionnels pour les entreprises de moins de 50 salariés. Ces dispositifs viennent en complément des contrats de prévention, permettant déjà d'aider financièrement les entreprises à développer la prévention des risques professionnels dans le cadre de projets globaux. Ils ont pour objectif de fixer à la fois un cadre précis et simple, permettant, une fois les conditions réunies, de procéder au versement des aides financières avec un minimum de formalités administratives.

Ces aides sont plafonnées à 25 000 € par entreprise. Une entreprise ne peut cumuler ce type d'aide avec un contrat de prévention. L'absence de contrat de prévention en cours ou au cours des deux années précédentes est une condition d'éligibilité au dispositif d'aide financière simplifiée. Le versement de la subvention s'effectue en une fois sur présentation des pièces justificatives et des factures.

## AIDES FINANCIÈRES SIMPLIFIÉES 2016 :

Afin de favoriser certains investissements visant à réduire les risques faisant partie des champs d'actions prioritaires pour la prévention, 3 nouveaux dispositifs d'Aides Financières Simplifiées avaient été mis en place en 2015 par la CGSS de La Réunion, et sont reconduits en 2016. Ils visent la prévention des risques de chutes de hauteur et des risques liés à la manutention dans le BTP ; la lutte contre les produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques et contre les nuisances chimiques (hors fumées de soudage) ; la prévention des risques liés aux fumées de soudage.

L'aide attribuée pour ces dispositifs varie de 20 à 50 % du montant selon le type d'investissements réalisés.

## Des dispositifs nationaux sont également accessibles aux entreprises réunionnaises et concernent :

- la substitution du perchloréthylène dans les pressings : dispositif « Aquabonus »
- la prévention des troubles musculo-squelettiques dans le secteur de la coiffure : dispositif « Préciseo »
- la prévention des risques liés aux émissions de moteurs diesel : « Airbonus »
- la prévention des troubles musculo-squelettiques : « Tmspros diagnostic » et « Tmspros Action »
- la prévention des risques liés à l'essuyage des verres dans l'hôtellerie-restauration : « Stop Essuyage »
- la prévention des risques liés au filmage manuel des palettes : « Filmeuse + »
- la prévention des risques chimiques et des troubles musculo-squelettiques dans les garages : « Garage + sûr »

## Liste des pièces administratives demandées :

- avis favorable des représentants du personnel, le cas échéant (entreprises de plus de 10 salariés)
- attestation de régularité URSSAF de moins de trois mois
- fourniture de la preuve de l'existence du document unique d'évaluation des risques (plan d'action par exemple)
- transmission de l'attestation d'adhésion de l'entreprise à un service de santé au travail.
- Factures

L'ensemble des informations sur ces différents dispositifs ainsi qu'un formulaire de demande d'aide sont disponibles en ligne sur le site de la CGSS de La Réunion : [www.cgss.re](http://www.cgss.re), rubrique Risques Professionnels.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Coordonnées du Service  
Prévention des Risques  
Professionnels de la CGSS :  
4 bvd Doret – CS 53001 – 97741 SAINT  
DENIS CEDEX 9  
Tél : 02 62 90 47 00 – Fax : 02 62 90 47 01  
- Mail : [prevention@cgss.re](mailto:prevention@cgss.re)



# LE SAVIEZ-VOUS ?

## COMPRENDRE ET APPLIQUER LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL

Le règlement n°1169/2011 dit INCO concerne l'information du consommateur sur les denrées alimentaires. Celle-ci ne doit pas induire le consommateur en erreur. Le règlement INCO actualise, simplifie et clarifie l'étiquetage des denrées alimentaires commercialisées dans l'Union Européenne. Il maintient les dispositions antérieures contenues dans la directive n°2000/13 [codifiées dans le code de la consommation aux articles R 112-1 à R 112-31] en les complétant. Il harmonise les informations devant figurer sur toutes les étiquettes de denrées alimentaires commercialisées dans l'Union Européenne. Les règles s'appliquent à toutes les denrées alimentaires vendues au consommateur final. Cependant, de nombreuses prescriptions ne concernent que les produits préemballés. Les règles s'appliquent également à tous les opérateurs du secteur alimentaire [producteurs, distributeurs, détaillants,



restaurateurs, commerces de bouche spécialisés ou généralistes, cantines... ], à l'exception des ventes de charité, foires ou réunions locales et des soupes populaires.

### LA DÉCLARATION NUTRITIONNELLE OBLIGATOIRE À COMPTER DU 13 DÉCEMBRE 2016

Elle vise à permettre aux consommateurs de comparer les denrées entre elles et à choisir les aliments adaptés. La valeur énergétique et les quantités de lipides, d'acides gras saturés, de glucides, de sucres,

de protéines et de sel doivent apparaître, ensemble dans le même champ de vision, dans un tableau lisible placé sur l'emballage. Faute de place suffisante, les informations sont présentées sous forme linéaire. L'ensemble de ces informations doit être exprimé pour 100 g ou 100 ml. Ces valeurs peuvent être également exprimées par portion et être accompagnées de repères nutritionnels journaliers [RNJ], par 100 g ou 100 ml ou par portion. Les informations nutritionnelles obligatoires peuvent être accompagnées, sur une base volontaire, d'informations complémentaires sur d'autres nutriments [acides gras mono-insaturés, polyinsaturés, polyols, amidon, fibres, vitamines et minéraux]. Cependant, ces informations volontaires ne peuvent être ajoutées au détriment de l'espace réservé à l'information obligatoire.

## COMMENT OBTENIR LES VALEURS NUTRITIONNELLES ?

Règlementation	En pratique	Solutions, outils
Analyse de la denrée effectuée par le fabricant	Procéder à l'analyse physico-chimique du produit en laboratoire	Sous-traitance en laboratoire d'analyses
Calcul effectué à partir des valeurs moyennes connues ou effectives relatives aux ingrédients utilisés	Utiliser les fiches techniques du fournisseur	Prestataire de service, logiciels commerciaux, outils de calcul interne
Calcul effectué à partir de données généralement établies et acceptées	Utiliser les tables de composition de référence (CIQUAL ou NUTRAQUA)	

# RÉGLEMENTATION INCO : DÉCRYPTAGE D'UN ÉTIQUETAGE CONFORME

**Dénomination**

**Déclaration nutritionnelle**

**Liste des ingrédients**

Dans l'ordre décroissant de leur importance pondérale au moment de leur mise en œuvre dans la fabrication de la denrée. Selon mise en forme : caractères > 1,2 mm ou 0,9 mm pour les emballages dont la face la plus grande > 80cm².

**Titre alcoolémique pour boissons > 1,2% d'alcool**

**Quantité de certains ingrédients / catégories d'ingrédients**

**Ingrédients ou auxiliaires technologiques allergènes**

Mis en évidence par une typologie différente du reste de la liste des ingrédients (gras, couleur, autre police ou fond de couleur). En l'absence de liste des ingrédients, la mention des allergènes doit comporter le terme "contient" suivi du nom de la substance ou du produit.

**Mode d'emploi si nécessaire**

**Conditions particulières de conservation / utilisation**

**Nom / raison sociale et adresse de l'exploitant de secteur**

**Date de durabilité minimale (DDM) / date limite de consommation (DLC)**

**Quantité nette**

**Pays d'origine / lieu de provenance**

**PRALINÉ DOUBLE NOISETTES**  
◊ Lait ◊

**Fourré au praliné**

INFORMATIONS NUTRITIONNELLES			
	100g	2 pièces (28,55 g)	% GDA/2 pièces /28,55 g)*
Energie	2275 kJ 545 kcal	650 kJ 156kcal	8 %
Graisses	32,5 g	9,2 g	13 %
Dont acides gras saturés	15,5 g	4,4 g	22 %
Glucides	54,5 g	15,5 g	6 %
Dont sucres	52,0 g	15,0 g	17 %
Fibres alimentaires	2,9 g	0,8 g	-
Protéines	7,5 g	2,1 g	4 %
Sel	0,20 g	0,06 g	1 %

\*Apport de référence pour un adulte -type [8400 kJ / 2000kcal].  
28.55 g = 2 pièces, 7 x 2 pièces par tablette.

**F** **Chocolat au lait fourré (39%) au praliné noisettes, amandes, et noix de cajou avec éclats de noisettes (7%).** Ingrédients : Sucre, **lait** en poudre, pâte de cacao, praliné 10%, **noisettes** 5,0%, sucre], beurre de cacao\*\*, éclats de **noisettes** 7,0%, graisses végétales [graisse de palmiste totalement hydrogénée, graisses de noix de coco et de palmiste partiellement hydrogénées en **amandes**, lactosérum en poudre (de **lait**), **noix de cajou**, émulsifiants [lécithine de **soja**, lécithine de colza], cacao maigre en poudre, arômes, **lait** écrémé en poudre, **beurre** pâtissier. **Peut contenir d'autres fruits à coque.** \*\*Minimum 30% du cacao issu de fermes vérifiées Rainforest Alliance, appliquant des principes de développement durable. **Conserver au sec et à l'abri de la chaleur.**

Service consommateurs Lascom.  
N° indigo 0820820775 - Green Plaza ; Saphir - 6,  
rue Devoitine 78140 Velizy-Villacoublay  
Merci de conserver l'emballage pour tout contact.

**lascom**  
trust in change

A consommer de préférence avant le :  
N° de lot :  
29.01.2015  
12:08 UUP5541821

**200 g**

Fabriqué en Belgique

- 12 MENTIONS OBLIGATOIRES**
- Apparentes,
  - Visibles,
  - Claires,
  - Indélébiles,
  - Lisibles.

- 8 MENTIONS FACULTATIVES**
- "Conditionné sous atmosphère protectrice"
  - "Avec édulcorant[s]"
  - "Avec sucre[s] et édulcorant[s]"
  - "Contient une source de phénylalanine"
  - "Une consommation excessive peut avoir des effets laxatifs"
  - "Teneur élevée en caféine"
  - "Contient de la réglisse"
  - "Contient des stéroïdes végétaux ajoutés"

Les informations figurant sur cette étiquette sont données à titre indicatif. Elles doivent être complétées et/ou modifiées conformément au règlement INCO 1169/2011.





# NOS MANDATAIRES EN ACTION

20



Le Conseil Économique Social et Environnemental de La Réunion (CESER) est un lieu de rencontre, d'échanges, de débats, de négociation entre les représentants des employeurs, des salariés et

des associations. Au-delà de la défense des intérêts catégoriels, son ambition est de construire une réflexion commune sur les thèmes importants pour notre région. Représentation organisée

de la société civile à composition hétérogène mais d'une grande richesse, il a pour rôle de :

- faire remonter jusqu'aux politiques les préoccupations du monde économique et social,
- informer, réfléchir et faire des propositions à 3 niveaux : local, national et communautaire.

Le CESER s'est récemment réuni pour discuter et émettre un avis sur le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) et sur l'égalité réelle des outre-mer.

Dominique VIENNE, représentant de la CGPME Réunion au sein de cette institution, porte ainsi la voix des TPE/PME au coeur des projets et/ou dossiers économiques, sociaux et environnementaux de notre territoire.

METTONS EN PLACE  
LE CONTRAT SANTÉ  
DE VOS SALARIÉS

POUR ÊTRE  
CONFORME À L'ANI

L'article 1 de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) prévoit que tous les salariés du secteur privé devront bénéficier d'une couverture complémentaire santé cofinancée à minima à 50% par leur entreprise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La complémentaire santé de Groupama permet de répondre à ses obligations légales. **N'attendez plus, contactez nous dès maintenant afin que nous puissions vous accompagner dans votre mise en conformité dans les meilleurs délais.**

100%  
AVEC LES  
PROS

Assurance Groupama Santé Active  
à retrouver sur [groupama.fr](http://groupama.fr)

0262 300 300

coût d'un appel local depuis un poste fixe.



Toujours là pour moi.



# RETOUR EN IMAGES



L'ÉNERGIE ET LA FORME ENTREPRENEURIALES, LEVIERS DE PERFORMANCE POUR L'ENTREPRISE - 14/06/2016



GÉRER LE CHOC DES GÉNÉRATIONS EN ENTREPRISE ET LES ATOUTS DE LA STRATÉGIE OCÉAN BLEU - CLUB ENTREPRENEURS 09/06/2016



RENCONTRE AVEC VINCENT DANDRADE, CABINET GBO - BUSINESS BREAKFAST 21/06/2016



DOMINIQUE VIENNE, PARRAIN DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES 2016 DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES - 08/07/16



COMPRENDRE ET APPLIQUER LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL - COMMISSION ARTISANAT 12/07/16

## L'ÉQUIPE CGPME RÉUNION SE RENFORCE

Entretien avec Santhi VELOUPOULE, nouvelle déléguée générale

J'ai rejoint la CGPME Réunion voilà maintenant plusieurs mois sur la base du cœur.

Je considère que l'organisation se trouve à un tournant de son évolution grâce à l'implication importante et croissante de ses membres d'une part, et de l'équipe CGPME (les élus et les permanentes) d'autre part, créant une terre fertile d'initiatives et de challenges.

Tous les jours, c'est avec passion que j'exerce mon métier. Je crois que c'est un ingrédient important pour toujours puiser de l'énergie, surtout dans les moments difficiles. Cette énergie, je la reçois lorsque je parle aux adhérents désireux d'apporter leur pierre à l'édifice ou lorsque je partage avec mon équipe des idées sur la mise en oeuvre de nouveaux projets.

Nous avons de nombreux défis à relever pour le territoire réunionnais, parmi lesquels l'affirmation de notre identité économique, autrement dit la congruence entre ce que nous sommes et les atouts que nous avons.

Je ressens tous les jours le dynamisme de nos adhérents, via un mail, un sms, une photo, une réunion, les réseaux sociaux : il existe une interaction permanente. Et le mouvement, c'est la vie.

Ainsi, nous représentons des chefs d'entreprise vivants, prêts à accorder du temps à l'action collective, pour construire ensemble un programme économique qui laissera à la postérité une meilleure Réunion.

Un grand merci pour votre accueil.



**Santhi VELOUPOULE,**  
Déléguée générale  
de la CGPME Réunion

# AGENDA

LE 22 SEPTEMBRE | « SANTÉ » VOUS EN FORME

LE 23 SEPTEMBRE | CELLULE RH

LE 04 OCTOBRE | COMMISSION EMPLOI FORMATION

LE 06 OCTOBRE | PERMANENCE NOTARIAL

LE 12 OCTOBRE | PERMANENCE PRUD'HOMALE

LE 18 OCTOBRE | PLANÈTE PME

LE 18 OCTOBRE | BUSINESS BREAKFAST

LE 10 NOVEMBRE | CLUB ENTREPRENEURS

# PACK MUTA ENTREPRISE

la complémentaire santé préférée de tous les salariés



## 8 bonnes raisons de choisir MUTA Santé

**Aucune avance de frais** chez les professionnels de santé <sup>(1)</sup> ;

**Prise en charge à 100%** de vos lunettes de vue <sup>(2)</sup> ;

**Cotisation offerte pour tous les enfants** scolarisés et assurés jusqu'à 26 ans révolus, sur présentation d'un certificat de scolarité ;

**Pas de limite d'âge** à l'adhésion ;

**Service Adhérents** joignable toute la semaine  
Du lundi au samedi de 8h00 à 17h30 (Appel non sur-taxé) ;

**Suivi en ligne de vos remboursements** sur [www.mutasante.com](http://www.mutasante.com) ;

**Proximité** avec un réseau de **8 agences**  
sur Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre,  
Le Tampon, Saint-Joseph et Saint-André ;

Jusqu'à **5 formules** de garanties différentes au choix.

Entreprises, nous  
avons la mutuelle  
qu'il vous faut !  
Un conseiller est  
à votre écoute

[www.mutasante.com](http://www.mutasante.com)

02  
62 **947 700**







QUAND  
JE ME LANCE,  
ON ME DONNE  
DE L'ÉLAN.

**# INNOVATION**

**Prêt lanceur pro**

1%\* et sans garantie : de bonnes conditions pour bien démarrer.

**Rendez-vous sur [www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr)**

Offre disponible à compter du 7 octobre 2016.

\* Taux d'intérêt annuel fixe. Prêt consenti sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse Régionale prêteur.  
CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA RÉUNION - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. RCS D 312 617 046. Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des Lauriers - BP 84 - 97462 Saint-Denis Cedex. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 023 120

